

STATISTIQUES ANAFÉ – FRONTIÈRES INTÉRIEURES TERRESTRES 2022

Les données suivantes ne sont pas exhaustives, représentant uniquement les personnes suivies par l'Anafé, directement ou indirectement (via des militants locaux), du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Dans le cadre des activités mises en œuvre par l'Anafé aux frontières intérieures terrestres, un certain nombre d'actions sont coorganisées par l'Anafé et les associations du copil de la coordination des actions aux frontières intérieures (CAFI) composé d'Amnesty International France, La Cimade, le Secours Catholique – Caritas France, Médecins du Monde et Médecins sans frontières.

Dans ce document, plusieurs sigles sont utilisés à savoir : FFIB pour frontière franco-italienne basse, FFIH pour frontière franco-italienne haute, FFEB pour frontière franco-espagnole basque, FFEC pour frontière franco-espagnole catalane, PAF pour police aux frontières.

Aux frontières intérieures terrestres de la France, des personnes, dont des demandeurs d'asile et des mineurs, sont **quotidiennement refoulées**. Les personnes qui tentent de traverser les frontières intérieures terrestres font l'objet de **contrôles discriminatoires**, et de **procédures expéditives et irrégulières en violation de leurs droits** (droit à un interprète, droit à un médecin, droit de contacter un tiers / un proche / un conseil, droit de demander l'asile) avant d'être refoulées. Les personnes souhaitant entrer sur le territoire français sont alors amenées à tenter la traversée à plusieurs reprises, et par différentes routes, toujours plus dangereuses.

A la frontière franco-italienne, ces refoulements peuvent être précédés de **privation de liberté sans cadre légal**, allant de quelques minutes à plusieurs heures, dans les locaux de la police aux frontières (Menton Garavan, Menton pont Saint-Louis, Montgenèvre, Tunnel du Fréjus). Cet enfermement illégal s'effectue dans des conditions indignes et sans que les droits des personnes ne soient respectés.

Les **mineurs isolés** qui se présentent à la frontière franco-italienne et à la frontière franco-espagnole, n'ont jamais accès à la désignation d'un administrateur *ad hoc*. Bien que certains soient désormais pris en charge depuis les postes de police aux frontières à la frontière franco-italienne, nombre d'entre eux sont encore refoulés à la suite d'une contestation de leur minorité. D'autres mineurs sont également refoulés sans contestation de leur minorité par la PAF. Ces refoulements de mineurs vers l'Italie et l'Espagne sont régulièrement constatés et dénoncés par l'Anafé.

Les procédures expéditives de la police aux frontières ne permettent aux personnes ni d'avoir accès à leurs droits, ni même de comprendre la procédure à leur rencontre. Les personnes souhaitant **demandeur l'asile** n'ont bien souvent pas la possibilité de formuler leur demande, faute d'interprète. Lorsqu'elles peuvent s'exprimer et être comprises, elles se voient systématiquement refuser l'enregistrement de leur demande d'asile, au motif qu'elles doivent déposer leur demande en Italie ou en Espagne.

Les contrôles discriminatoires, procédures expéditives et irrégulières, privations de liberté et refoulements exercés par les forces de l'ordre aux frontières intérieures terrestres peuvent avoir de **graves conséquences sur l'état de santé des personnes**, pouvant les pousser à **risquer leur vie** et, parfois, à la perdre.

Dans le cadre de ses activités de terrain aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé met en place un suivi et une assistance aux personnes refoulées à ces frontières via notamment des recueils de témoignages, de l'information sur les droits et des actions individuelles (saisines ou contentieux notamment). L'Anafé réalise également des actions d'observations des pratiques des forces de l'ordre françaises aux frontières intérieures terrestres.

Suivi des personnes refoulées

Personnes refoulées suivies

Personnes suivies dans le cadre des actions de l'Anafé – ne prend pas en compte les personnes suivies dans le cadre d'actions inter-associatives (notamment le nombre de personnes refoulées observées lors des actions d'observations co-organisées avec le copil de la CAFI et pour lesquelles des témoignages n'ont pas pu être recueillis par l'Anafé).

Dans le cadre de ses actions aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé est régulièrement saisie par ses partenaires présents sur ces frontières de situations individuelles. Les personnes suivies par l'Anafé illustrent ainsi ces situations pour lesquelles l'Anafé a été saisie pour apporter son expertise juridique en matière de défense des droits des personnes en difficulté aux frontières. Ces données ne reflètent pas l'ampleur des personnes refoulées chaque jour aux frontières intérieures terrestres.

Total des personnes suivies aux frontières intérieures terrestres	FFIB*	FFIH**	FFEB	FFEC	Total
Hommes	43	109	0	0	152
Femmes	7	26	0	0	33
TOTAL	50	135	0	0	185
Mineurs isolés	12	13	0	0	25
Mineurs accompagnés	5	20	0	0	25
Demandes d'asile	16	83	0	0	99
Femmes enceintes	0	1	0	0	1
Problèmes de santé***	7	25	0	0	32
Privation de liberté	23	101	0	0	124
Allégations de pressions /violences policières	7	12	0	0	19
Séparations de familles (nombre de familles séparées)	0	2	0	0	2

*Concernant les personnes suivies par l'Anafé à la frontière franco-italienne basse, les données présentées dans ce tableau prennent en compte 4 personnes s'étant vu notifier une OQTF à la PAF de Menton puis placées en centre de rétention administrative, ainsi que 4 personnes refoulées en 2020 et 2 personnes refoulées en 2021 pour lesquelles l'Anafé est intervenue volontairement dans le cadre de contentieux individuels contre les refus d'entrée et dont les audiences se sont tenues en 2022 (voir la partie Contentieux individuels).

**Concernant les personnes suivies par l'Anafé à la frontière franco-italienne haute, les données présentées dans ce tableau prennent en compte 1 personne suivie dans le cadre d'une procédure de réadmission notifiée à la PAF de Montgenèvre.

***Concernant les enjeux de santé, les situations d'urgence et les conditions de suivi des personnes aux frontières intérieures terrestres expliquent le peu d'informations communiquées à l'Anafé sur les questionnements de santé liés à des traitements / suivis de pathologies médicales. Cependant, l'Anafé suit régulièrement des personnes

blessées physiquement et psychologiquement au cours de leurs parcours migratoires. Les conditions liées à un environnement montagneux à la frontière franco-italienne favorisent également les risques de blessures (entorses, blessures musculaires, engelures, etc.).

Les personnes rencontrées étaient originaires de :

Afghanistan (62 personnes), Inde (11 personnes), Iran (11 personnes), Nigéria (11 personnes), Irak (9 personnes dont 6 kurdes), Algérie (8 personnes), Côte d'Ivoire (8 personnes), Erythrée (8 personnes), Maroc (8 personnes), Liban (6 personnes), Albanie (5 personnes), Népal (5 personnes), Pakistan (5 personnes), Tunisie (5 personnes), Guinée (4 personnes), Tadjikistan (4 personnes), Egypte (3 personnes), Mali (2 personnes), Russie (2 personnes), Burkina Faso (1 personne), Gambie (1 personne), Libye (1 personne), Somalie (1 personne), Syrie (1 personne), Bangladesh (1 personne).
Pour 3 personnes, l'Anafé n'a pas pu recueillir l'information concernant leur nationalité.

Parmi les personnes refoulées, l'Anafé a suivi plusieurs familles :

1 famille de 8 personnes (parents et enfants dont un majeur), 1 famille de 6 personnes (parents et enfants dont deux majeurs), 3 familles de 5 personnes (parents et enfants), 5 familles de 4 personnes (3 familles composées des parents et enfants dont pour l'une les enfants étaient majeurs et 1 famille composée de la mère et ses enfants majeurs accompagnés de leur oncle), 1 famille de 3 personnes (une mère et ses deux filles), 2 familles de 2 personnes (deux mères et leur fils), 3 couples (dont un avec une femme enceinte).

Focus sur les personnes décédées aux frontières intérieures terrestres

Le renforcement des contrôles aux frontières intérieures terrestres a notamment eu pour conséquence des prises de risque de plus en plus importantes pour les personnes en migration, pouvant conduire à des drames.

Au cours de l'année 2022, l'Anafé a été alertée et a suivi **13 décès survenus aux frontières intérieures terrestres :**

- 6 à la frontière franco-italienne basse ;
- 3 à la frontière franco-espagnole basque ;
- 3 à la frontière franco-italienne haute.

Personnes refoulées suivies dans le cadre d'actions d'observations inter-associatives

→ Frontière franco-italienne basse

- Action d'observations inter-associative des 27 et 28 janvier
 - Action d'observations du jeudi 27 janvier 2022 à 7h jusqu'au vendredi 28 janvier à 19h (excepté de 1h à 4h le vendredi 28 janvier). Lieux d'observations : gare de Menton Garavan, gare de Breil-sur-Roya, gare de Vintimille et PAF de Menton pont Saint-Louis.
 - Observations d'au moins 106 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la police aux frontières (PAF) de Menton pont Saint-Louis, de 92 personnes interpellées à divers points de contrôle situés à la frontière (dont 29 en gare de Menton Garavan), d'au moins 55 personnes privées de liberté dans les locaux de la PAF de Menton pont Saint-Louis et les constructions modulaires.
- Action d'observations inter-associative du 10 juin
 - Action d'observations de 7h à 15h30 le vendredi 10 juin. Lieux d'observations : gare de Vintimille, Menton Garavan, PAF de Menton pont Saint-Louis, péage de la Turbie.
 - Observations de 54 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis, de 25 personnes interpellées à divers points de contrôle situés à la frontière, d'au moins 35 personnes ayant été privées de liberté dans les constructions modulaires attenantes aux locaux de la PAF de Menton pont Saint-Louis.
- Action d'observations inter-associative du 13 et 14 septembre

- Action d'observations du mardi 13 septembre 2022 à 7h jusqu'au mercredi 14 septembre à 19h. Lieux d'observation : Menton Garavan (pendant 9 heures en discontinue) et PAF de Menton pont Saint-Louis (pendant 36 heures en continue).
- Observations de 169 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis, de 122 personnes interpellées à divers points de contrôle situés à la frontière, d'au moins 28 personnes ayant été privées de liberté dans les locaux de la PAF de Menton pont Saint-Louis et dans les constructions modulaires attenantes.

→ **Frontière franco-italienne haute**

- Action d'observations inter-associative des 16 et 17 février
 - Action d'observations de 12h le mercredi 16 février à 18h le jeudi 17 février. Lieu d'observations : PAF de Montgenèvre.
 - Observations de 3 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF de Montgenèvre, de 6 personnes en train d'être conduites au poste de la PAF et de 8 personnes privées de liberté dans les constructions modulaires situées à l'arrière du poste de la PAF.
- Action d'observations inter-associative des 14 et 15 juin
 - Action d'observations de 15h le mardi 14 juin à 21h le mercredi 15 juin (excepté de 3h à 6h le mercredi 15 juin) Lieu d'observations : PAF de Montgenèvre.
 - Observations de 8 personnes refoulées de la France vers l'Italie au niveau du poste de la PAF de Montgenèvre, de 20 personnes interpellées et conduites au poste de la PAF de Montgenèvre et de 7 personnes privées de liberté dans les constructions modulaires situées à l'arrière du poste de la PAF.

→ **Frontière franco-espagnole basque**

- Action d'observations inter-associative des 6 et 7 avril
 - Action d'observations de 9h à minuit le mercredi 6 avril et de 6h à 21h le jeudi 7 avril. Lieux d'observations : gare d'Hendaye (SNCF et Euskotren), pont Saint-Jacques reliant l'Espagne (Irun) et la France (Hendaye), pont international reliant l'Espagne (Irun) et la France (Béhobie), péage du Biriadou de l'autoroute A63.
 - Observations de 37 personnes refoulées de la France vers l'Espagne.
- Action d'observations inter-associative des 29 et 30 novembre
 - Action d'observations le mardi 29 novembre de 6h30 à 23h30 et le mercredi 30 novembre de 6h30 à 23h30. Lieux d'observations : gare d'Hendaye (SNCF et Euskotren), pont Saint-Jacques reliant l'Espagne (Irun) et la France (Hendaye), pont international reliant l'Espagne (Irun) et la France (Béhobie), péage du Biriadou de l'autoroute A63.
 - Observations de 9 personnes refoulées de la France vers l'Espagne.

Contentieux individuels

Au cours de l'année 2022, le travail contentieux de l'Anafé aux frontières intérieures terrestres a notamment été marqué par du contentieux de principe. Certains contentieux individuels ont également été entrepris et suivis par l'Anafé.

→ **Frontière franco-italienne basse**

- Suivi de 30 recours au fond déposés devant le TA de Nice entre 2020 et 2021 contre des refus d'entrée, déposés par un cabinet d'avocats niçois :
 - sur ces 30 recours au fond, 1 a été audiencé en mars 2022, pour lequel le juge a ordonné l'annulation du refus d'entrée dans une décision du 25 avril ; 1 a été audiencé en mai 2022 pour lequel l'Anafé était intervenante volontaire, le juge a ordonné l'annulation du refus d'entrée dans une décision du 10 juin ; 1 a été audiencé en juin 2022, pour lequel le juge a ordonné l'annulation du refus d'entrée dans une décision du 30 juin ; 1 a été audiencé en septembre 2022, pour lequel l'Anafé était intervenante volontaire, le juge a ordonné l'annulation du refus d'entrée dans une décision du 18 octobre, 1 a été audiencé en octobre 2022, pour lequel l'Anafé était intervenante volontaire, le juge a ordonné l'annulation du refus d'entrée dans une décision du 8 novembre ; 1 a été audiencé en décembre 2022,

pour lequel l'Anafé était intervenante volontaire, la décision n'a encore pas été rendue au 31 décembre 2022.

- les autres recours sont toujours pendants.
- Suivi d'une plainte déposée par une personne en demande d'asile en Italie et vivant dans la Roya, ayant été interpellée alors qu'elle se rendait de son domicile France à Nice avec ses enfants à la fin de l'année 2021, ayant été refoulée en Italie après avoir été conduite au poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis et après y avoir été privée de liberté. La plainte a été déposée courant juin.
- Suivi de la plainte déposée par les 4 personnes survivantes auprès du procureur de la République de Nice suite à la course poursuite à la frontière entre un fourgon et des véhicules de police au cours de laquelle un policier a ouvert le feu, blessant une personne, décédée des suites de ses blessures le 15 juin.
- Suivi des actions entreprises suite au témoignage d'un ressortissant tunisien faisant état de violences policières à son encontre dans la cour des constructions modulaires de la PAF de Menton.

→ **Frontière franco-italienne haute**

- Suivi de recours déposés devant la CAA de Marseille contre des OQTF notifiées à des personnes interpellées à la frontière franco-italienne haute en 2019-2020.
 - Annulation d'OQTF par la CAA de Marseille au mois d'avril 2022.

→ **Frontière franco-espagnole basque**

- Suivi de la plainte déposée auprès du procureur de la République de Bayonne suite au tragique accident de Ciboure en octobre 2021 au cours duquel 3 personnes sont décédées et 1 personne a été grièvement blessée.
 - plainte déposée aux côtés de la personne rescapée, de proches des victimes, du Gisti et de La Cimade, le 6 décembre 2021,
 - classée sans suite le 21 avril 2022.

Saisines des instances de protection des droits humains sur des situations individuelles

Au cours de l'année 2022, au-delà des saisines globales des autorités responsables et des instances de protection des droits humains, l'Anafé a saisi ces dernières à plusieurs reprises pour des situations individuelles.

- Saisine du pôle déontologie de la DDD, concernant le décès d'une personne à Nice des suites d'une blessure liée à un tir policier dans le cadre d'une course poursuite, le 15 juin.
- Saisine du pôle déontologie de la DDD et de la CGLPL, suite au témoignage d'un ressortissant tunisien faisant état de violences policières à son encontre dans la cour des constructions modulaires de la PAF de Menton, le 20 juillet.
- 3 saisines de l'Anafé adressées au HCR, à la DDD, à la CGLPL et à la CNCDH concernant la situation de 3 personnes souhaitant demander l'asile, privées de liberté à Modane et au Tunnel du Fréjus, le 8 septembre.
- Saisine de la DDD, concernant la situation d'une femme et de son enfant vivant en France et ayant été refoulée à la frontière franco-italienne basse, le 28 septembre.
- Saisine de la DDD, de la CGLPL et de la suite à un accident survenu dans la nuit du 19 au 20 novembre à la frontière franco-italienne haute, le 9 décembre.

Activités de terrain – Observations

Aux frontières intérieures terrestres, l'Anafé met en œuvre des observations des pratiques des forces de l'ordre françaises au niveau des points de contrôle et des postes de la police aux frontières situés à ces frontières. Ces observations peuvent être mises en œuvre par l'Anafé lors de déplacements aux frontières intérieures terrestres ou de manière inter-associative dans le cadre d'actions d'observations coorganisées par l'Anafé et les associations du copil de la CAFI.

Au cours de l'année 2022, l'Anafé a effectué **110 observations** aux frontières franco-italienne et franco-espagnole, **7 déplacements en Italie** et **4 déplacements en Espagne**.

L'Anafé a également coorganisé avec le copil de la CAFI : le suivi des observations régulières à la frontière franco-italienne basse, 3 actions d'observations à la frontière franco-italienne basse (janvier, juin, septembre), 2 actions d'observations à la frontière franco-italienne haute (février, juin), 2 actions d'observations à la frontière franco-espagnole basque (avril, novembre).

L'Anafé a également coorganisé avec Médecins du Monde 6 observations à la frontière franco-italienne haute (janvier, mars, septembre).

Frontière franco-italienne basse		
20 observations	Menton Garavan	3
	La Turbie	5
	PAF Menton Pont Saint-Louis	2
	Sospel (gare et route)	3
	Sortie autoroute Menton	2
	Breil-sur-Roya	1
	Fanghetto	3
	Péage Menton Saint-Ludovic	1
3 déplacements en Italie	Vintimille	2
	Grimaldi	1
3 actions d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI et 1 observation régulière	1 action d'observations inter-associative les 27 et 28 janvier (de 7h le 27 janvier à 19h le 28 janvier excepté de 1h à 4h le 28 janvier) – PAF Menton Pont Saint-Louis, gare de Menton Garavan, Breil-sur-Roya et Vintimille gare.	
	1 action d'observations inter-associative le 10 juin (de 7h à 14h devant le poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis, de 10h30 à 14h à la gare de Menton Garavan, de 13h à 14h à la gare de Vintimille, de 14h30 à 15h30 au péage de la Turbie) – Gare de Vintimille, gare de Menton Garavan, PAF Menton pont Saint-Louis et péage de la Turbie.	
	1 action d'observations inter-associative les 13 et 14 septembre (de 7h le 13 septembre à 19h le 14 septembre devant le poste de la PAF de Menton pont Saint-Louis et de 10h à 13h puis de 19h à 22h le 13 septembre ainsi que de 10h à 13h le 14 septembre à la gare de Menton Garavan) – PAF de Menton Pont Saint-Louis, gare de Menton Garavan.	

Frontière franco-italienne haute		
27 observations	PAF Montgenèvre	8
	Montgenèvre (centre-ville et sentiers)	4
	Tunnel de Fréjus	10
	Gare de Modane	5
4 déplacements en Italie	Oulx	4
2 actions d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI	1 action d'observations inter-associative les 16 et 17 février (de 12h le 16 février jusqu'à 18h le 17 février) – PAF Montgenèvre et recueil de témoignages à Oulx.	
	1 action d'observations inter-associative les 14 et 15 juin (de 15h le 14 juin jusqu'à 3h du matin le 15 juin, puis de 6h à 21h le 15 juin) – PAF Montgenèvre et recueil de témoignages à Oulx.	

Frontière franco-espagnole basque		
28 observations (en lien avec le copil de la CAFI dans le cadre d'un déplacement commun)	Hendaye (gare)	4
	Pont de Béhobie	4
	Rond-point de Béhobie	1
	Péage de Biriadou	4
	Pont Saint-Jacques	2
	Passerelle piétonne sous la voie de chemin de fer à Hendaye	3
	Port Hendaye	3
	Hendaye gare des Deux-Jumeaux	1
	Bus 3 allant de Hendaye à Bayonne	1
	Routes départementales à proximité de la frontière	2
	Col de Sare	1
	Col d'Ibardin	1
	Route nationale à proximité de la frontière	1
1 déplacement en Espagne	Irun	1
2 actions d'observations coorganisées avec le copil de la CAFI	1 action d'observations inter-associative les 6 et 7 avril (de 9h à minuit le 6 avril et de 6h à 21h le 7 avril) – Gare d'Hendaye, Pont Saint-Jacques, Pont de Béhobie, péage de Biriadou.	
	1 action d'observations inter-associative les 29 et 30 novembre (de 6h30 à 23h30 le 29 novembre et de 6h30 à 23h30 le 30 novembre) – Gare d'Hendaye, Pont Saint-Jacques, Pont de Béhobie, péage de Biriadou.	

Frontière franco-espagnole catalane		
35 observations	Perpignan (gare)	4
	Cerbère (gare)	6
	Portbou (gare)	3
	Banyuls-sur-mer (gare)	2
	Coll dels Belitres /Col de Balistres	4
	Col de Coustouges	1
	Col d'Ares	1
	Le Perthus (commune)	3
	Péage du Boulou	5
	Aire du village catalan	2
	Route des cluses	1
	Cerbère (ville)	1
	Routes entre Portbou et Perpignan	1
	Perpignan (gare routière)	1
3 déplacements en Espagne	Portbou	3